




COMMUNIQUÉ SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Nouveau fonctionnement pour les jours fériés

La collecte est désormais assurée pour tous les jours fériés sauf pour le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Pour ces 3 exceptions la collecte est reportée au samedi.



Jour férié	Jour de collecte
Lundi 22 avril	Lundi 22 avril
Mercredi 1^{er} mai	Samedi 4 mai
Mercredi 8 mai	Mercredi 8 mai
Jeudi 30 mai	Jeudi 30 mai
Lundi 10 juin	Lundi 10 juin
Jeudi 15 août	Jeudi 15 août
Vendredi 1 ^{er} novembre	Vendredi 1 ^{er} novembre
Mercredi 25 décembre	Samedi 28 décembre
Mercredi 1^{er} janvier	Samedi 4 janvier 2020